ART. 4 N° AC34

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 novembre 2014

DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION EUROPÉENNE DANS LES DOMAINES DE LA PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE ET DU PATRIMOINE CULTUREL - (N° 2319)

Adopté

AMENDEMENT

NºAC34

présenté par M. Féron, rapporteur

ARTICLE 4

	EXPOSÉ SOMMAIRE
« cet office ».	
les mots :	
« celui-ci »,	
À la fin de l'alinéa 15, substituer au	ix mots:

Amendement de précision.